

Communauté de communes Terres de Perche
Compte rendu du Conseil de Communauté
Séance du 6 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi six juillet, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h45 à la salle des fêtes de La Loupe, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 1^{er} juillet 2021

Secrétaire de séance : M. Bruno JEROME

Etaient présents :

M. MOCOJNI Marc, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, M. BOUTELOUP Jean-François, Mme FILOCHE Marie-Line, M. DOGIMONT André, M. VALLEE Dominique, Mme PISTRE Brigitte, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme CORDIER Catherine, M. JEROME Bruno, Mme WAGNER Dominique, M. LAFOY Michel, Mme BOUIX-ECHIVARD Séverine, Mme COUTEL Stéphanie, M. PILFERT Jean-Louis, M. LECOMTE Martial, M. BIZARD Michel, M. HENRY Jacques, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme GACHE Marjorie, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. PROVOT Victor, M. BLAZEJEWSKI Frédéric, Mme GUERIN Colette

Assistaient également : Mme CHEVALIER Marylène (Montireau), M. DELANGLE Bruno (DGS), Mme DUEZ Estelle (DGA)

Excusés : M. MARTINEAU Laurent, M. MONNIER David, M. MASSON Fabien, M. THOMAS Michel, M. TRAN Roger, Mme DESSE Nelly, M. FEZARD Francis, M. GENTY Benoit, Mme OBE Cornélia

Pouvoirs :

Mme Nelly DESSE donne pouvoir à M. Michel BIZARD

M. Roger TRAN donne pouvoir à M. LEGROS Eric

M. Laurent MARTINEAU donne pouvoir à M. Marc MOCOJNI

L'ordre du jour est le suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 1er juin 2021
- Souscription d'un emprunt pour l'interconnexion du réseau d'eau potable
- Souscription d'un emprunt pour les travaux du Pôle Gare de La Loupe
- GEMAPI : Modification des statuts du SMAR
- Subvention aux associations
- Demande de subvention pour l'abri à vélo de la Grange aux dîmes
- Constitution d'un fonds de caisse de la régie des Produits Terres de Perche
- Remboursement des séances de piscine de la période de fermeture COVID
- Tarifs supplémentaires :
 - Régie des produits Terres de Perche : Tarifs festival d'Automne
 - Parc Aquatique du Perche : carte Premium trimestrielle
 - Transports scolaires
- Composition du groupe de travail Mobilité
- Convention Petites Villes de Demain La Loupe Thiron-Gardais
- Avis sur le bilan à mi-parcours du CRST (Contrat régional de solidarité territoriale)
- Avis sur l'implantation d'une antenne relais à Saintigny
- Demandes de subvention Perche Ambition
- Questions diverses

Avant de commencer la séance, M. le Président aborde les problèmes rencontrés par la majorité des communes de la CDC sur l'attribution des aides de l'Etat au titre de la DETR ou de la DSIL. Il demande aux maires de faire remonter à la CDC, les dossiers rejetés pour une rencontre avec Mme la Sous-préfète à son retour de congés.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

M. Bruno JEROME est nommé secrétaire de séance

2. Approbation du Procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2021

Le Conseil approuve ce Procès-verbal à l'unanimité.

3. Souscription d'un emprunt pour l'interconnexion du réseau d'eau potable

Les travaux d'interconnexion du réseau d'eau potable entre Chassant, Combres, Saint Denis d'Authou et Frétigny s'élèvent à **1 254 723 €**.

Ces travaux sont financés de la manière suivante :

- L'Etat à hauteur de 376 417 € (30 %)
- L'Agence de l'Eau à hauteur de 233 745 € (19 %)
- Le Département à hauteur de 263 492 € (21 %)
- La CdC à hauteur de 381 069 € (30 %)

L'autofinancement de la CdC doit alors faire l'objet d'un emprunt.

Au regard des travaux réalisés, de leur durée d'amortissement importante, et afin de réduire l'impact sur la surtaxe qui sera refacturée, le groupe expert a proposé de solliciter un emprunt d'une durée plus importante (40 / 50 ans).

Plusieurs organismes de crédits ont été consultés :

La Banque des Territoires Emprunt sur 40 ans	
Montant	381 000
Durée	40 ans
Index	Livret A + 0,60 %
Taux initial	1,10%
Échéance	11 825 €
coût global	92 005 €

La Banque des Territoires Emprunt sur 50 ans	
Montant	381 000
Durée	50 ans
Index	Livret A + 0,60 %
Taux initial	1,10%
Échéance	9 947 €
coût global	116 371 €

La Banque Postale Emprunt sur 25 ans	
Montant	381 000
Durée	25 ans
Taux fixe	1,06%
Échéance	17 429 €
coût global	54 725 €

OBJET : Emprunt pour l'interconnexion du réseau d'eau potable Tranche 1

Afin de financer les travaux d'interconnexion des réseaux d'eau potable de Chassant, Combres, Saint Denis d'Authou et Frétigny, le conseil, après en avoir délibéré, choisit la Banque postale pour financer ces travaux pour un montant de 381 000 €. Il autorise le Président à signer toute pièce nécessaire à cet emprunt selon les caractéristiques suivantes :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler	: 1A
Montant du contrat de prêt	: 381 000,00 EUR
Durée du contrat de prêt	: 25 ans
Objet du contrat de prêt	: financer les investissements
Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/10/2046. Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.	
Montant	: 381 000,00 EUR
Versement des fonds	: à la demande de l'emprunteur jusqu'au 03/09/2021, en une fois avec versement automatique à cette date
Taux d'intérêt annuel	: taux fixe de 1,06 %
Base de calcul des intérêts	: mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéances d'amortissement et d'intérêts	: périodicité annuelle
Mode d'amortissement	: échéances constantes
Remboursement anticipé	: autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Commission d'engagement	: 0,10 % du montant du contrat de prêt

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

4. Souscription d'un emprunt pour les travaux du Pôle Gare de La Loupe

Conformément au plan de financement de l'opération examiné par le Conseil lors de sa séance du 1^{er} juin 2021, le montant de l'autofinancement s'élève à 130 000 €.

Les organismes bancaires ont été sollicités pour cet emprunt de 130 000 € :

Organisme	Durée	Taux	Périodicité	Échéance	Frais initiaux
Caisse d'Epargne	15 ans	0,80%	Annuelle	9 232	150
Crédit Mutuel	15 ans	0,80%	Annuelle	9 232	150
Crédit Agricole	15 ans	0,77%	Annuelle	9 210	130
Banque Postale	15 ans	0,75%	Annuelle	9 196	200

L'offre de la Banque postale au taux fixe de 0,75 % semble la mieux-disante, pour un coût total des intérêts de 7 940 €.

OBJET : Emprunt pour les travaux d'aménagement du Pôle Gare de La Loupe

Afin de financer les travaux d'aménagement du Pôle Gare de La Loupe, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, choisit la Banque postale pour financer ces travaux pour un montant de 130 000 €. Il autorise le Président à signer toute pièce nécessaire à cet emprunt selon les caractéristiques suivantes :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler	: 1A
---------------	------

Montant du contrat de prêt	: 130 000,00 EUR
Durée du contrat de prêt	: 15 ans
Objet du contrat de prêt	: financer les investissements
<u>Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/10/2036</u>	
Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.	
Montant	: 130 000,00 EUR
Versement des fonds	: à la demande de l'emprunteur jusqu'au 03/09/2021, en une fois avec versement automatique à cette date
Taux d'intérêt annuel	: taux fixe de 0,74 %
Base de calcul des intérêts	: mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité annuelle	
Mode d'amortissement	: échéances constantes
Remboursement anticipé	: autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Commission d'engagement	: 200,00 EUR

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

5. GEMAPI : Modification des statuts du SMAR28

Délibération n°62-21 (35 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Objet : Modification des statuts du SMAR 28

Lors de sa séance du 1er juin 2021, le Conseil a décidé de confier au SMAR28 la réalisation de deux Programmes Pluriannuels des Milieux Aquatiques et Humides (PPMAH) sur les fractions des bassins Versant de l'Eure Amont et de L'Huisne.

Suite à cette décision, Le Conseil du SMAR, lors de sa séance du 10 juin 2021, a adopté une délibération de modification statutaire afin de développer la coopération territoriale. La prise d'une nouvelle compétence de coopération territoriale permet au syndicat d'apporter son concours technique aux collectivités membres ou non membres, localisées sur le bassin versant du Loir, ou non. Elle permet donc de développer l'assistance offerte aux territoires.

La modification statutaire autorise également le syndicat à passer des conventions entre structures « GEMAPIENNES » ou syndicats de rivières, permettant une mise en commun des moyens humains ou matériels.

Le SMAR indique que cette modification sera sans incidence sur les contributions financières annuelles versées. Les modalités de coopération devront être préalablement entérinées par délibérations concordantes des organes décisionnels des bénéficiaires.

Cette modification doit être adoptée à la majorité qualifiée des membres du Syndicat.

Aussi, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver la modification statutaire adoptée par le Comité syndical du SMAR28. Les statuts modifiés sont annexés à la délibération.

6. Subvention aux associations

Comme évoqué dans le cadre du vote des budgets 2021, ainsi qu'en Commission « Economie – Tourisme » le 30/03/21, il est envisagé de retravailler le soutien de la CdC aux associations qui organisent des manifestations de notoriété intercommunale sous forme de convention pluriannuelle.

Suite à la rencontre des Présidents d'associations, une première formalisation de soutien peut être proposée pour l'Association Alpine Thiron-Gardais qui organisera sa journée le 11/09/21.

Délibération n°63-21 (35 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Objet : Subvention au Comité des Fêtes pour la manifestation Alpine

Suite à la rencontre des Présidents d'associations, une première formalisation de soutien peut être proposée pour le Comité des fêtes de Thiron Gardais / Evénement Alpine qui organisera sa journée le 11/09/21.

Cette aide consiste pour l'événement 2021 :

- une aide financière de 1500 €
- le financement de 60 spots radio sur Sweet FM (Valeur 420 €)
- le prêt de matériel (barnums, tables et chaises)

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de valider le montant de l'aide 2021 pour la manifestation des Alpine au Comité des fêtes de Thiron Gardais.

7. Demande de subvention pour l'abri à vélo de la Grange aux dîmes



Avant



Après

Délibération n°64-21 (35 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Objet : Demande de subvention pour l'abri à vélo du parvis de la Grange aux Dîmes

Dans le cadre des travaux d'aménagement du parvis de la Grange aux dîmes, il est prévu d'implanter un abri à vélos qui permettra au site d'accueillir les touristes de la Véloscénie et postuler au label « accueil vélo ». Le site étant classé Monument historique, ce local de 19 m² pourra accueillir 12 arceaux à vélo et un WC extérieur. Il est couvert d'une toiture avec une charpente traditionnelle et de la tuile de pays.

Le plan de financement actualisé de l'opération est le suivant :

Plan de financement - Définitif 2021					
Dépenses			Recettes		
Nature	Entreprise	Montant € HT	Nature	Montant	%
Abris vélo	Houvet	14 496,06 €	Etat	8 600,00 €	33,49%
Accessoires Abris	Altinnova	1 375,00 €	Alvéole	8 400,00 €	32,72%
Terrassement	Pigeon TP	6 043,60 €	Autofinancement	8 676,19 €	33,79%
Plomberie	Dupin	1 261,53 €			
Divers (bardage + WC)	Régie	2 500,00 €			
Total		25 676,19 €	Total	25 676,19 €	100%

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de solliciter pour l'aménagement d'un abri à vélo, une subvention de 8 400 € à l'Etat, au titre de l'opération Coup de pouce à vélo porté par Alvéole.

8. Constitution d'un fonds de caisse de la régie des Produits Terres de Perche

Délibération n°65-21 (35 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Objet : Constitution d'un fonds de caisse de la régie des Produits Terres de Perche

Afin de pouvoir lancer le fonctionnement de la caisse de la Régie des « Produits Terres de Perche », il est nécessaire de constituer un fonds de caisse.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de constituer un fonds de caisse pour la Régie des « Produits Terres de Perche » pour un montant de 100 €.

9. Remboursement des séances de piscine de la période de fermeture COVID

Délibération n°66-21 (35 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Objet : Remboursement des séances de piscine non assurées en raison de la COVID.

Suite aux longues périodes de fermeture du Parc Aquatique du Perche, il est proposé de rembourser aux personnes qui fréquentent l'école de natation ainsi qu'aux écoles, les séances qui n'ont pas pu être dispensées sur les saisons 2019/2020 et 2020/2021.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Président à procéder au remboursement des séances non dispensées pour cause de fermeture liée à la COVID, pour les élèves de l'école de natation et les écoles qui fréquentent le Parc aquatique du Perche.

Un état récapitulatif est joint à la délibération.

Ecole de natation	Inscrits	Abonnement annuel	Nombre de séances / an	Nombre de séances assurées	Reliquat à rembourser par personne	Reliquat à rembourser Total
2019/2020	39	180,00 €	34	20	74,12 €	2 890,59 €
2020/2021	37	180,00 €	37	12	121,62 €	4 500,00 €
Sur une recette de 13 680 €					Total	7 390,59 €

Ecoles	Nombre de séances / an	Nombre de séances assurées 2019/2020	Facturation 2019/2020	Reliquat à rembourser / à facturer 2019/2020	Nombre de séances assurées 2020/2021	Facturation 2020/2021	A facturer 2020/2021	Reliquat à rembourser / à facturer
Senonches Maternelle	16	3	1 500 €	1 219 €	4	0	375 €	844 €
Senonches Primaire	16	16	1 500 €	- €	7	0	656 €	656 €
Montlandon	16	0	950 €	950 €	4	0	238 €	713 €
Fontaine Simon	32	19	1 900 €	772 €	11	0	653 €	119 €
Dame Manou	32	19	1 900 €	772 €	11	0	653 €	119 €
St Maurice St Germain	34	20	1 900 €	782 €	11	0	615 €	168 €
La Loupe Primaire	81	42	4 750 €	2 287 €	22	0	1 290 €	997 €
La Loupe Maternelle	33	20	1 900 €	748 €	12	0	691 €	58 €
Champrond /St Victor	34	20	1 900 €	782 €	11	0	461 €	321 €
La Puisaye / La Framboisière	18	7	1 500 €	917 €	7	0	583 €	333 €
La Ferté Vidame	17	3	0 €	265 €	4	0	353 €	618 €
Meaucé	16	0	0 €	- €	5	0	297 €	297 €
Manou	33	20	1 900 €	748 €	12	0	691 €	58 €
Vaupillon/St Eliph	31	19	3 800 €	1 471 €	12	0	1 471 €	0 €
Blévy	14	3	1 500 €	1 179 €	5	0	536 €	643 €
Belhomert	31	19	1 900 €	735 €	12	0	735 €	0 €
Total			28 800 €	13 628 €				5 942 €

10. Tarifs supplémentaires

Délibération n°67-21 (35 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Objet : Régie des produits Terres de Perche : Tarifs festival d'Automne

Le coût d'un emplacement pour le Festival d'Automne a été voté à 10 € pour tous les exposants.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'ajouter un nouveau tarif pour les exposants qui

bénéficient du prêt de barnums : 15 €

Délibération n°68-21 (35 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Objet : Parc Aquatique du Perche : carte Premium

Les tarifs du Parc aquatique du Perche comprennent une carte d'abonnement annuel donnant accès à tous les espaces et animations de la piscine de façon illimitée (baignade, espace détente et cours d'aquagym) : la carte Privilège qui coûte 300 €.

De nombreux clients ont exprimé la demande de pouvoir payer ce montant en plusieurs fois mais cette demande est difficilement compatible avec le fonctionnement de la Régie. Avec les fermetures successives liées au Covid, les clients sont également inquiets sur un abonnement annuel.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de modifier le produit « Carte Privilège », en « Carte Premium » à 300 € l'année et « Carte Premium Trimestrielle » à 90 € les 3 mois.

Délibération n°69-21 (35 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Objet : Nouveaux tarifs des Transports scolaires

La Région a fixé de nouveaux tarifs d'inscription au service des transports scolaires pour l'année 2021/2022.

Il est proposé au Conseil de fixer, à compter du 3 juin 2021, les conditions d'inscriptions au service des transports scolaires conformément aux dispositions régionales, de la manière suivante :

- **Transports gratuits hors frais de gestion de 25 € par enfant dans la limite de 50 € par famille**
- **Majoration de 15 € par enfant dans la limite de 30 € par famille pour les inscriptions survenant en retard**
- **Duplicata suite à perte ou vol : 10 €**

11. Composition du groupe de travail Mobilité

Le groupe de travail sur la Mobilité est ainsi composé :

Commune	Membre
Belhomert-Guéhouville	Dominique Marais
Champrond-en-Gâtine	Eric Legros
Champrond-en-Gâtine	Philippe Guillemet
Champrond-en-Gâtine	Jocelyne Préhu
Combres	Gérard Bouhours
Combres	Guy Lamirault
Combres	Karine Roulleau
Combres	Evelyne Thirion Legros
Combres	Christelle Marquette
Combres	René Rousselle
Fontaine-Simon	André Dogimont
Happonvilliers	Catherine Allair
Happonvilliers	Tatiana Haesler
La Croix-du-Perche	BOUKHABZA Michel
La Loupe	Michel Thomas
La Loupe	Eric Gerard
Manou	Stéphanie Coutel
Marolles-les-Buis	Marc Debray
Montireau	Pascal Font
Saintigny	Yolande Moreau
Saintigny	Waldeck Rousseau
Saint-Eliph	Stéphanie Charles
Saint-Victor-de-Buthon	Christophe Bordier
Thiron-Gardais	Victor Provot
Thiron-Gardais	Florent Roy
Thiron-Gardais	Mickael Sanchez
Thiron-Gardais	François Dordoigne
Vaupillon	Cornélia Obé
Vaupillon	Bruno Birot

La première réunion de travail aura lieu jeudi 8 juillet à 18h00 à La Loupe.

12. Convention Petites Villes de Demain (PVD) La Loupe et Thiron-Gardais

Délibération n°74-21 (35 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Objet : Convention « Petites Villes de Demain »

Vu le programme national « Petites villes de Demain » lancé par le ministre de la cohésion des territoires le 1^{er} octobre 2020.

Vu la délibération du 5 juillet 2021, du Comité syndical du Pôle territorial du Perche d'Eure-et-Loir, portant sur la convention d'adhésion au dispositif « Petites villes de demain »,

Vu la délibération du 5 juillet 2021, du Comité syndical du Pôle territorial du Perche d'Eure-et-Loir, portant sur la création de 2 emplois non permanent de chefs de projets « Petites villes de demain »,

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)).

Les Collectivités labellisées au titre du programme Petites villes de demain en Centre-Val de Loire ont été annoncées lors du Comité Interministériel à la Ruralité du 14 novembre 2020. Pour le Perche, les villes concernées sont les suivantes : La Ferté-Vidame et Senonches (Communauté de communes des forêts du Perche), La Loupe et Thiron-Gardais (Communauté de communes de Terres de Perche), et Authon-du-Perche (Communauté de communes du Perche).

Suite à une réunion d'échanges entre les maires des villes et les services de l'Etat, sous l'égide de Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou le 24 mars 2021, les élus du comité syndical du Pôle Territorial du Perche (PETR), ont accepté sur le portage des chefs de projets « Petites villes de demain ».

Le programme s'organise autour de trois piliers :

- Le soutien en ingénierie pour donner aux collectivités les moyens de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier par le renforcement des équipes (subvention des postes de chef de projet à 75%, apport d'expertises)
- L'accès à un réseau, grâce au club « Petites Villes de Demain », afin de favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et le partage des bonnes pratiques entre acteurs du programme
- Des financements sur des mesures thématiques ciblées, mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place.

Une fois les communes retenues dans le dispositif, sa mise en œuvre passe par trois étapes principales :

1. La signature d'une convention d'adhésion. Cette convention engage les collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation, dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de sa signature.
2. La signature d'une convention de prestations de services à titre onéreux entre la commune labellisée PVD et le Pôle Territorial du Perche pour le financement des postes de chefs de projet PVD et le matériel y afférent ;

3. La signature d'une convention-cadre valant Opération de Revalorisation de Territoire (ORT), élaborée par les chefs de projet recrutés avec le comité de pilotage local ; Signée pour une durée de 6 ans.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **Approuver le cadre du dispositif national « Petites Villes de Demain » et sa déclinaison locale au sein du territoire communautaire ;**
- **Valider les principales étapes du dispositif et l'implication de la communauté de communes dans ce cadre ;**
- **Prendre en considération les modalités d'engagement en matière de financement par les communes de La Loupe et de Thiron Gardais des deux postes de chefs de projets Petites Villes de Demain :**
 - o **Deux postes financés à hauteur de 25 % maximum par les 5 communes en complément du financement de l'Etat (75%)**
 - o **Répartition du coût résiduel des deux postes entre les communes selon les critères « démographie » (50 %) et « potentiel fiscal » (50 %).**
- **Autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion au dispositif Petites Villes de Demain jointe en annexe, et à en accompagner le respect et la mise en œuvre, ainsi que toute convention de prestations avec le PETR nécessaire à la mise en œuvre du programme "Petites Villes de Demain".**

13. Bilan à mi-parcours du CRST (Contrat régional de solidarité territoriale)

Délibération n°70-21 (35 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Objet : Bilan à mi-parcours du CRST (Contrat régional de solidarité territoriale)

Lors de sa séance du 8 avril 2021, le Comité Syndical du PETR a approuvé le bilan à mi-parcours de ce CRST. Celui-ci doit également validé par les Communauté de communes.

Le CRST est un Contrat de territoire signé pour une durée de 6 ans (2017-2023) entre la Région et les 3 principaux EPCI, la ville moyenne, le PNR et le Pôle Territorial. Doté de 6 674 000 € et animé par le PETR, il a vocation à soutenir bon nombre de projets de développement local publics et privés dans une logique d'harmonisation territoriale.

Les objectifs de ce contrat sont calés sur un projet de territoire réalisés en 2017 :

- Permettre au Pôle de centralité et aux communautés de communes du Perche d'Eure-et-Loir d'être les moteurs des dynamiques locales de développement notamment au plan économique après les efforts accomplis en matière de services ces dernières années
- Globalement, en lien avec le SCoT, profiter de chaque document d'urbanisme et de chaque projet d'espaces publics pour penser les aménagements à venir de façon raisonnée (priorité réhabilitation) et en cohérence avec les thématiques fortes de développement du territoire (petites industries, filières locales, ré-enchantement commercial, tourisme, services et cohésion sociale...)
- Faire du plan climat à venir un creuset d'innovation pour la croissance verte et utiliser les usages numériques pour améliorer la qualité de vie des perchérons

En 2017, le territoire et la Région ont convenu de la répartition des crédits entre les axes du Contrat (cf. tableau plus loin). Si les lignes sont uniquement fongibles à l'intérieur d'un même axe pendant la durée du contrat, à mi-parcours, il est prévu dans le contrat, un bilan au cours duquel le CRST peut faire l'objet d'ajustements.

La synthèse du bilan est la suivante :

- 93 projets aidés en 3,5 ans
- Plus de 13 millions € investis par les maîtres d'ouvrage, soit un effet levier de 2,35 € d'investissement pour 1 € apporté par la Région.
- 245 emplois créés ou maintenus
- **5 679 484 €** engagés au 19/11/2020 au moment où les comptes ont été arrêtés pour pouvoir procéder aux ajustements entre les lignes de crédits, soit 85 % de l'enveloppe globale du CRST (6 674 000 €)
- Il convient de noter un fort niveau d'engagement des crédits régionaux sans précédent pour notre territoire soulignant le dynamisme des acteurs locaux et la mobilisation des élus autour de dispositifs favorisant l'investissement local structurant : Contrat de Ruralité, dispositif TEP-CV, Action Cœur de ville pour le pôle de Nogent-le-Rotrou et la mise en œuvre du protocole Bourg-centre pour nombre de nos bourgs secondaires.

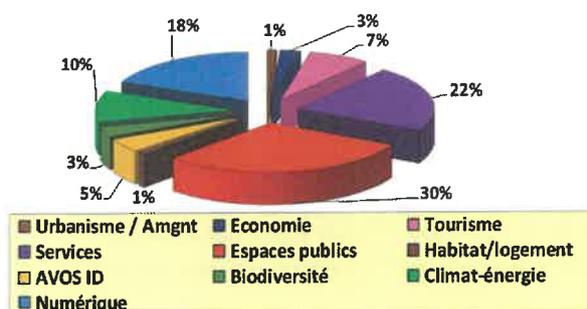
Axes	Actions CRST Perche	Crédits prévus	%		Bilan Mi-parcours proposé	Crédits à engager
AXE A : Emploi/Economie	Entreprises / numérique	1 555 000 €	23	👉	1 146 000 €	58 600 €
	Agriculture	200 000 €	3	👉	189 600 €	0
	Tourisme	180 000 €	3	👆	379 800 €	0
Axe B : Mieux être social	Services à la population	630 000 €	10	👆	677 600 €	188 300 €
	Culture / sport	394 000 €	6	👆	865 000 €	216 000 €
AXE C : renforcer le maillage urbain et rural	Espaces publics	869 000 €	13	👉	783 000 €	0
	Urbanisme durable / Mobilité	222 000 €	3	👆	1 030 800 €	200 700 €
	Habitat / logement	760 000 €	12	👉	79 500 €	32 000 €
AXE D : Stratégie régionale biodiversité	Biodiversité (min 5 % / 4 560 000 €)	228 000 €	3	➡	228 000 €	52 600 €
AXE E : Plan climat énergie régional	Energie / climat	811 000 €	12	👉	629 500 €	84 400 €
A VOS ID	A vos ID (min 350 000 €)	350 000 €	5	➡	350 000 €	112 516 €
Enveloppe fongible (pour mémoire)		175 000 €	3	👉	14 200 €	15 200 €
Ingénierie CRST (Max 300 000 €)		300 000 €	4	➡	300 000 €	34 200 €
Total enveloppe		6 674 000 €	100		6 674 000 €	994 516 €

Les lignes Biodiversité, Energie/Climat ont été préservées afin de respecter les engagements pris en faveur de la transition énergétique et écologique. De nombreux dossiers étant déjà déposés auprès de la Région, dans un contexte extrêmement contraint en raison de l'enveloppe disponible, il a été nécessaire d'opérer des ajustements jusqu'à épuisement de l'enveloppe, dès cette année 2021 (cf. tableau suivant).

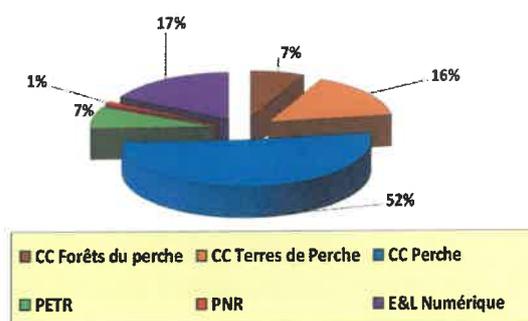
Axes	Actions CRST Perche	Reste à engager	Projets déjà déposés à concurrence de l'enveloppe disponible
AXE A : Emploi/Economie	Entreprises / numérique	58 600 €	Halle commerciale Chapelle-Royale (58 600 €)
	Agriculture	0	-
	Tourisme	0	-
Axe B : Mieux être social	Services à la population	188 300 €	MAM Arcisses-Margon (57 000 €) CPTS x2 (28 000 €), Restaurant Argenvilliers (103 300 €)
	Culture / sport	216 000 €	City Stade (15 200 €), Terrain de football synthétique (200 000 €) Nogent-le-Rotrou
AXE C : renforcer le maillage urbain et rural	Espaces publics	0	-
	Urbanisme durable / Mobilité	200 700 €	Jardin d'enfants La Charmille (200 700 €)
	Habitat / logement	32 000 €	Rénovation de logements NPH (32 000 €)
AXE D : Stratégie régionale biodiversité	Biodiversité (min 5 % / 4 560 000 €)	52 600 €	Matériel Biodiversité B. Normand (13 600 €), reste à déterminer projets pour 39 000 € (CRTE ? PNRP ?)
AXE E : Plan climat énergie régional	Energie / climat	84 400 €	Rénovation énergétique de bâtiments publics (La Croix du Perche et Authon-du-Perche)
A VOS ID	A vos ID (min 350 000 €)	112 516 €	Projets à déterminer
Enveloppe fongible (pour mémoire)		15 200 €	A transférer sur projets rénovation énergétique
Ingénierie CRST (Max 300 000 €)		34 200 €	Lissés sur budget 2021 et 2022 (17 100 €)
Total enveloppe		994 516 €	0

Dotation Régionale 5 679 484 € (BMP)

Répartition thématique (ensemble des projets)



Répartition territoriale (MO publics et privés)



Les conseillers régionaux du Perche ont sollicité auprès de Monsieur le Président du Conseil Régional la possibilité de flécher quelques dossiers sur le prochain CRST (2023-2028) par anticipation.

Le Conseil Communautaire prend acte des propositions finales du Conseil Régional relatives au bilan mi-parcours du Contrat Régional de Solidarité Territoriale et approuve les ajustements opérés.

14. Avis sur l'implantation d'une antenne relais à Saintigny

Délibération n°71-21 (35 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Objet : Avis sur l'implantation d'une antenne relais à Saintigny

Monsieur le Maire de Saintigny a souhaité recueillir le soutien du Conseil communautaire contre le projet d'implantation d'une nouvelle antenne relais de 225m de haut, lieu-dit Les Cayennes à Frétigny par la société Towercast pour laquelle il a reçu une demande de permis de construire.

Cette antenne n'apporte aucun service supplémentaire à l'antenne TNT voisine gérée par TDF sur la commune de Montlandon de 196 m de haut. Il s'agit d'une concurrence entre les deux sociétés au détriment de la qualité visuelle et environnementale défendue par les acteurs locaux : les collectivités territoriales dont la commune de Saintigny qui a délibéré contre le projet (Délibération 64-2020), le Parc Naturel Régional du Perche (Motion du 2 novembre 2020) et la population locale (pétition). De plus, un avis de l'Arcep (N° 2018-1396) place l'antenne de Montlandon non répliquable.

Pour toutes ces raisons, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide d'émettre un avis défavorable à l'implantation d'une nouvelle antenne relais à Saintigny et à toute implantation de ce type d'antenne sur l'ensemble de la CDC.

15. Demandes de subvention Perche Ambition

Délibération n°72-21 (35 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Objet : Attribution de subventions Perche Ambition

- Dossier Perche Ambition

M. Loïc Chataignier –Maraicher La rue au lait Gumes– Fontaine Simon

Dans le cadre de son développement, M. Chataignier souhaite implanter une nouvelle serre et acheter une herse.

Investissement global : 7 882 €/HT

Subvention proposée : 2 360 €
Avis du comité de pilotage : sans

- Dossier Perche Ambition Immobilier

M. Mickael Santarromana –Hôtel Restaurant le Moulin à Vent – Manou

L'Auberge du Moulin à Vent souhaite proposer un SPA et des prestations de bien être pour compléter son offre. Celui-ci sera ouvert aux résidents comme aux clients à la journée.

Investissement global : 63 185 €/HT

Subvention proposée : 5 000 € (ce projet sera abondé à hauteur de 5 000 € par le Conseil Régional)

Avis du comité de pilotage : Favorable

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'attribuer au titre du dispositif Perche Ambition :

- **M. Loïc Chataignier pour La rue au lait gumes: 2 360 € au titre de perche Ambition**
- **M. Mickael Santarromana pour l'Auberge du Moulin à vent : 5 000 € au titre de Perche Ambition Immobilier**

Gestion des fonds Perche Ambition 2021

Nom du pétitionnaire	Commune	Nom de l'entreprise	Activité	Montant de l'investissement	Subvention demandée (30%)
LAMELET Ludovic	Thiron Gardais	Lamelet bâtiment	Batiment	26 519,00	3 000,00
MZIENE Stéphanie	Belhomert Guéhouville	Au relais fleuri	Restaurant	5 629,00	1 680,00
MASSON Fabien	Frazé	O'Services bâtiment	Batiment	35 771,00	3 000,00
CHATAIGNIER Loïc	Fontaine Simon	La rue au Lait Gumes	Maraichage	7 882,00	2 360,00
SANTARROMANA Mickael	Manou	L'auberge du moulin à vent	Hotel restaurant spa	63 185,00	5 000,00
TOTAL 2021					15 040,00
Enveloppe Perche Ambition					20 000,00
Enveloppe Perche Ambition Immo					15 000,00
Reliquat 2021					19 960,00

16. Désignation de représentants de la CdC au Conseil d'Administration de l'association ELAN

Délibération n°73-21 (35 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

Objet : Désignation de représentants de la CdC au Conseil d'Administration de l'association ELAN

Suite à la Commission Enfance jeunesse du 24/06/21, le Conseil, après en avoir délibéré, désigne les représentants suivants de la CdC au sein du Conseil d'Administration d'ELAN :

1. **Christophe BARRAL**
2. **Stéphanie CHARLES**
3. **François FOUCAULT**
4. **Marie-France MOINET**
5. **Florent ROY**

17. Questions diverses

L'ordre du jour étant terminé, le Président lève la séance à 19h30

Vu pour être affiché le 12 juillet 2021

Le Président
Eric GERARD



Les décisions du Conseil communautaire peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans les deux mois suivant leur publication.